

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

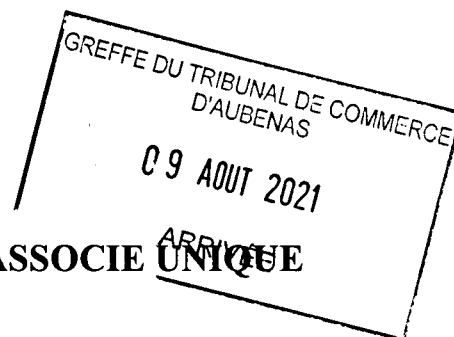
**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 80003 Numéro SIREN : 451 418 859 Nom ou dénomination : AIM

Ce dépôt a été enregistré le 10/08/2021 sous le numéro de dépôt 5360

EURL AIM
au Capital de 1 000 Euros
570, chemin des Lèches
07130 SOYONS
RCS AUBENAS 451 418 859 (2004 B 80003)
SIRET 451 418 859 00018
APE 4322A



**PROCES VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un le trente Juin à dix huit heures, au siège social, l'associé unique de l'EURL AIM a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées par la loi.

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve sans réserve ni restriction les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 s'élevant à 58 602,50 euros, comme suit :

- au crédit du compte "Autres Réserves" 58 602,50 euros
=====

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, l'associé unique a décidé de ventiler le montant des dividendes distribués dans le tableau ci-dessous.

Années	Distribution globale	Avec abattement	Sans abattement
2018	-	-	-
2019	-	-	-
2020	-	-	-
2021	-	-	-

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique approuve les conventions intervenues en cours d'exercice, savoir :

- Rémunération du gérant majoritaire
versée au cours de l'exercice 2020 59 500,00 euros
=====

- Les cotisations sociales obligatoires et facultatives du gérant ont été comptabilisées en charges et supportées financièrement par la société.

- Location des murs servie à M. MANEVAL Stéphane
au cours de l'exercice 2020

10 800,00 euros
=====

- Compte courant d'associé au 31 Décembre 2020 :
- C/CT MANEVAL Stéphane

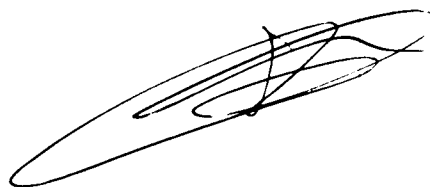
246,30 euros
=====

Aucun intérêt n'ayant été perçu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique, après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

MANEVAL Stéphane

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the printed name.

EURL au capital de 1 000.00 Euros
RCS AUBENAS N°
Siège social : 570 Chemin des Lèches
07130 SOYONS

RAPPORT DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 1 129 119.82 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 1 031 692.96 Euros, soit une augmentation de 9.44 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 58 602.50 Euros, soit 5.19 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 1 134 357.83 Euros contre 1 039 285.33 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 9.15 %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 1 075 755.33 Euros contre 970 902.96 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 10.80 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 323 107.35 Euros et représentent 28.62 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 7.20 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 30 834.74 Euros et représentent 2.73 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 74 558.50 Euros soit 6.60 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

terme) :

Exercice précédent	245 443.81 -	176 287.92 =	69 155.89
Exercice en cours	341 857.39 -	254 186.82 =	87 670.57

Soit une augmentation de 18 514.68 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 58 602.50 Euros

- à la réserve légale	:	0 Euros
- aux autres réserves	:	58 602.50 Euros
- en autres répartitions	:	0 Euros
- en report à nouveau	:	0 Euros
- en dividendes	:	0 Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 000.00 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	0 Euros
- Réserve légale	:	100.00 Euros
- Autres réserves	:	219 506.80 Euros
- Report à nouveau	:	0 Euros
Situation nette	:	220 606.80 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE



G

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime		X
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime des groupes			
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre						
SI option pour le régime national de taxation au transport						

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
EURL AIM		570 Chemin des Lèches	
SIRET	4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 1 8	07130 SOYONS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Plomberie - chauffage	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	36 439	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%			
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐			
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du déclarant		Nom et adresse du conseil	
SARL CABINET FALAVEL 215 Allée du Vivarais ZI Sud 26300 BOURG DE PEAGE Tél: 04 75 48 86 08		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Cocher la case correspondante	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Date: 28/04/2021	Lieu: SOYONS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	GERANT
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature	OMANEVAL Stéphane

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2021

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, ANSI QUE DES REVENUS ASSIMILES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions		e		
autres que celles visées en (a),		f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour-sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-sements. 8
MR MANEVAL Stéphane GERANT 570 Chemin des Lèch	10	2020	59 500				
07130 SOYONS							

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS VALABLES POUR LES SOCIETES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	136 168	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise EURL AIMNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 570 Chemin des Lèches07130 SOYONSNuméro SIRET * 4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 1 8Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 2 0</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 9</u>	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	134 493	104 398		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	15	15		
Total I (5)		044	048	134 508	104 413		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	3 115	2 885		
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070	110 842	84 450		
	Clients et comptes rattachés *						
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	074	29 850	17 611		
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	201 165	143 382		
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 140			
	Total II	096	098	346 113	248 329		
Total général (I+II)		110	112	480 620	352 742		
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000		
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		100	100		
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		160 904	92 522		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		58 603	68 382		
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		220 607	162 004		
	Provisions pour risques et charges	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		114 466	27 930		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		68 647	84 270		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	246	76 900	78 538		
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		260 014	190 738		
	Total général (I + II + III)	180		480 620	352 742		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	5 827	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	60 929	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Section A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise EURL ATM		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 0										Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 1 9										Néant		*								
A - RÉSULTAT COMPTABLE																																		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209											210																			
	Production vendue	biens		215											214	811 024										854 064								
		services *		217											218	318 096										179 879								
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)													222											(2 250)								
	Production immobilisée *														224																			
	Subventions d'exploitation reçues														226	4 969										3 677								
	Autres produits														230	269																		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)														232	1 134 358										1 035 370									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)														234																			
	Variation de stock (marchandises) *														236																			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)														238	552 425										479 250								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *														240	(230)										(730)								
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier - immobilier)													242	148 197										135 009								
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	677										244	4 398										3 406							
	Rémunérations du personnel *														250	251 456										234 864								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)														252	71 651										66 531								
	Dotations aux amortissements *														254	30 835										25 684								
	Dotations aux provisions														256																			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259											262																		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260																													
Total des charges d'exploitation (II)														264	1 058 733										944 014									
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)														270	75 625										91 356									
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers														280	0										0								
	Produits exceptionnels														290											3 915								
	Charges financières														294	1 066										1 619								
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347											300	35										5 581							
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348																													
Impôts sur les bénéfices *														306	15 921										19 689									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)														310	58 603										68 382									
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																																
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																			316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																			318														
	Provisions non déductibles *																			322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																			324	15 921													
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247											330	35																				
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248																																
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)																		249														
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			998														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			999														
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																			997														
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. section)	986											342																					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. section)	981																																
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345												350																				
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987																																
	Jeune entreprise innovante (44. section A)	989																																
DÉDUCTIONS	Investissements outre-mer	344											346																					
	Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											993																						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS														352	74 559										354									
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																			356														
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																			360														
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS														370	74 559										372									

Désignation de l'entreprise : EURL AIM

31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
Amende circulation		35
Total des réintégrations diverses	330	35

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AIM

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406		
	Autres	410	412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426		
	Constructions	430	432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	12 658	442	4 889	444	17 547
	Installations générales agencements divers	450	20 360	452	15 368	454	35 728
	Matériel de transport	460	135 267	462	25 736	464	161 003
	Autres immobilisations corporelles	470	2 028	472	14 936	474	16 964
	Immobilisations financières	480	15	482	484	15	15
	TOTAL	490	170 328	492	60 929	494	231 257

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506		
	Terrains	510	512	514	516		
	Constructions	520	522	524	526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	9 260	532	1 408	534	10 668
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	5 177	542	2 568	544	7 745
	Matériel de transport	550	50 565	552	26 022	554	76 587
	Autres immobilisations corporelles	560	912	562	837	564	1 749
	TOTAL	570	65 915	572	30 835	574	96 750

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virtées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10
TOTAL	578	580	582	584	586
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590
TOTAL				596	585

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
	①	②	③	④	⑤			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		583		594	595
TOTAL					596		597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL AIM

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	860
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent
(Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)

982

Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)

982 bis

Nombre d'opérations sur l'exercice

982 ter

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI

995

Déficits étrangers des PME antérieurement déduits
(art. 209C du CGI)

996

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	3 300
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	3 300
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	10 586
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	10 586
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	137 837
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	128 486
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : EURL AIM				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	9
dont apprentis				657	3
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	9
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	1 129 120
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	1 129 120
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	4 969
Variation positive des stocks				111	230
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	269
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	5 468
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	609 501
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	73 291
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	682 792
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	451 796
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 129 120	Effectifs au sens de la CVAE *	023
					0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024	01/01/2020	160	31/12/2020
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 5 1 4 1 8 8 5 9 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL AIM

ADRESSE (voie) 570 Chemin des Lèches

CODE POSTAL 07130

VILLE SOYONS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique MANEVAL Prénom(s) Stéphane

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 240572 N° Département 07 Commune LAMASTRE Pays

Adresse : N° 570 Voie Chemin des Lèches

Code postal 07130 Commune SOYONS Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			1 140.13
31/12/2020 OK AXA ass FORD TRANSIT 2021	640.13		
31/12/2020 OK SYNERGIEL ach réseau 2021	500.00		
46870000 PRODUITS A RECEVOIR			1 414.14
31/12/2020 OK INDEMNITE ACTIVITE PARTIELLE 11.2	1 414.14		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT			16.49
31/12/2020 OK Total I.C. au 31/12/2020		16.49	
46860000 CHARGES A PAYER			1 500.00
31/12/2020 OK HONORAIRES FALAVEL solde 2020		1 500.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES AMENDES			35.00
26/08/2020 BQ1 AMENDE	35.00		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 480 620.34 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 129 119.82 Euros et dégageant un bénéfice de 58 602.50 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	3 à 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 8 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 7 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 7 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	1 414
Total	1 414

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16
Autres dettes	1 500
Total	1 516

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 140
Total	1 140